

La réunion de négociation de la convention collective s'est tenue le 9 janvier 2018. Plusieurs thèmes ont été abordés

Plusieurs avenants ont été examinés et signés à l'unanimité des organisations syndicales de salarié.e.s.

**Δ Report de la date d'entrée en vigueur des nouvelles classifications.**

Les nouvelles classifications ont été négociées en 2016 et signées le 22 décembre 2016. Leur mise en place avait été programmée avec une date butoir au 22 juin 2017...c'est-à-dire 18 mois après la signature.

L'ANEA, organisation patronale, a expliqué que ce délai semblait un peu court pour que les cabinets puissent en toute sérénité prendre en compte celles-ci.

C'est pourquoi il a été décidé que la date butoir pour la mise en œuvre de l'avenant 58 relatif aux nouvelles classifications serait le 31 décembre 2018. C'est le sens de l'avenant 66. Cela n'empêche pas les entreprises et les cabinets de les mettre en œuvre avant. Il est même plutôt conseillé de ne pas attendre le dernier moment.

**Δ Correction de l'avenant 57 du 22 décembre 2017 relatif aux absences pour événements familiaux**

Il s'agissait de procéder à quelques corrections de « coquilles » qui rendaient certaines phrases inintelligibles. Pour rappel, l'avenant complète la convention collective en ce qui concerne les absences pour événements familiaux, sans réduction de la rémunération :

- 5 jours pour le décès d'un enfant.
- 3 jours pour le décès du père, de la mère, du beau-père, de la belle-mère, d'un frère ou d'une sœur.
- 2 jours pour la survenance du handicap chez l'enfant.
- 5 jours pour le mariage du salarié ou la conclusion d'un PACS.
- 2 jours pour le mariage d'un enfant.
- 3 jours pour la naissance ou l'adoption d'un enfant.
- 4 jours pour le décès du conjoint, du concubin ou du partenaire lié par un PACS.
- 1 jour pour le décès d'un grand-parent.

**Δ Correction de l'avenant 61 du 25 avril relatif à la création de la « Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation ».**

Le ministre a soulevé quelques problèmes mineurs que nous avons rapidement corrigés.

✪ La CGT vous souhaite une bonne année 2018 ✪

**Si vous souhaitez recevoir sur votre boîte personnelle les bulletins d'information, envoyez un mail à [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr) avec la mention Experts auto**

**Fédération CGT des Sociétés d'Etudes**